



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 1 de 11

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**RS VIVO Tray** 

UFI: 3P80-90G6-G008-N7TK

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Résine photopolymérisable pour la fabrication additive de porte-empreintes individuels

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** 

Société: DeltaMed GmbH
Rue: Raiffeisenstraße 8a
Lieu: 61169 Friedberg (GER)

Téléphone: +49 6031 7283-0 Téléfax: +49 6031 7283-29

E-mail: info@deltamed.de

Interlocuteur: Département Recherche et

Développement

E-mail: info@deltamed.de Internet: www.deltamed.de

Service responsable: F&E

Telefax +49 6031 7283-29

Fournisseur

Société: Rapid Shape GmbH Rue: Römerstrasse 21 Lieu: 71296 Heimsheim

Téléphone: +49 (0) 7033/309878-0 Téléfax: +49 (0) 7033/309878-40

E-mail (Interlocuteur): info@rapidshape.de Internet: http://rapidshape.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Universitätsklinikum Mainz

Telefon +49 6131 19240

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

diméthacrylate d'uréthane (UDMA) diacrylate de néopentyl glycol

Phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle

Mention Attention

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 2 de 11

#### **Pictogrammes:**





#### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation

locale.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

# 2.3. Autres dangers

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de péroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange de résines acryliques et initiateurs

## Composants pertinents

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)				
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)			10 - 40 %		
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H317 H411					
84170-74-1	diacrylate de néopentyl glycol					
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H317 H411					
84434-11-7	Phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle					
	282-810-6					
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H	H317 H411				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 3 de 11

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA	
72869-86-4		diméthacrylate d'uréthane (UDMA)	
	l'	CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par _50 = >5000 mg/kg	
84170-74-1		diacrylate de néopentyl glycol	15 - 30 %
	par inhalation: = > 5000 mg/kg	ion: CL50 = >2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 mg/kg	
84434-11-7	282-810-6	Phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	< 5 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

En cas de symptômes manifestement dus à l'effet du produit sur la peau, sur les yeux ou à l'inhalation de ses émanations, une consultation médicale est nécessaire. Retirez immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés.

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Traitement médical nécessaire.

## Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Traitement médical nécessaire.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone Produits de décomposition dangereux

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 4 de 11

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Autres informations**

Pour les quantités importantes : recueillir mécaniquement (pomper). Petites quantités et/ou résidus : Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Flimination

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Préventions des incendies et explosion

En cas d'incendie, refroidir à l'eau les récipients exposés au danger. Conserver à l'écart de toute source d'ignition --- Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Formation possible de mélanges inflammables à l'air en cas d'échauffement supérieur au point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation (atomisation).

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Les femmes enceintes doivent impérativement éviter toute inhalation du produit et tout contact cutané avec celui-ci. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température de 4 °C à 25 °C. Un fort dégagement de chaleur est possible lors de la polymérisation de la substance. Conserver le récipient bien fermé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation					
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur		
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)					
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour		
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	3,3 mg/m³		



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 5 de 11

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation			
Milieu environnemental Valeur		Valeur		
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)			
Eau douce 0,01 mg/l		0,01 mg/l		
Eau de mer 0,001		0,001 mg/l		
Sédiment d'eau douce 4,56 mg/l		4,56 mg/kg		
Sédiment marin 0,46 mg/		0,46 mg/kg		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 3,61 mg/l		3,61 mg/l		
Sol 0,91 mg/kg		0,91 mg/kg		

#### Conseils supplémentaires

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection des mains

Gants en caoutchouc butylique (0,7 mm), Temps de pénétration env. 60 mn (EN 374).Les gants de protection doivent être changés régulièrement, en particulier après contact intensif avec le produit. Il est impératif de choisir un type de gants de protection adapté à chaque poste de travail.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

# Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit, en cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: clair rose
Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non déterminé Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: > 150 °C Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: non déterminé Hydrosolubilité: non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

La substance est insoluble dans l'eau.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 6 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

non déterminé
non déterminé
non déterminé
non déterminé
non applicable

# 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable gaz: non applicable

# Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:
Teneur en corps solides:
Viscosité dynamique:
(à 20 °C)

non déterminé
non déterminé
500 - 1000 mPa·s

#### Information supplémentaire

Le produit n'a pas été vérifié. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En présence de formateurs de radicaux (par exemple de péroxydes), de substances réductrices et/ou de métaux lourds, le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'action de la lumière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température de 4 °C à 25 °C. Un fort dégagement de chaleur est possible lors de la polymérisation de la substance.

# 10.5. Matières incompatibles

Comburant, Agent réducteur, Métaux lourds, Acides, alcalies (bases)

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 7 de 11

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthan	e (UDMA)				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	OECD 402	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l			
84170-74-1	diacrylate de néopentyl glycol					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000			
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000			
	inhalation vapeur	CL50	>2 mg/l			
84434-11-7	Phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat		

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (diméthacrylate d'uréthane (UDMA); diacrylate de néopentyl glycol; Phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE)  $N^{\circ}$  1272/2008 [CLP]. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

Le produit n'a pas été vérifié. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 8 de 11

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthan	e (UDMA)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10,1	96 h	Danio rerio	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>0,68	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1,2	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
84170-74-1	-74-1 diacrylate de néopentyl glycol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>2,7	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	11 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	37 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
84434-11-7	Phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,89	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1,01	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,26	48 h	Daphnia magna		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
72869-86-4	diméthacrylate d'uréthane (UDMA)				
	Biodégradation	22 %	28	OECD 301 F	
84170-74-1	diacrylate de néopentyl glycol				
	OECD 301 D	41 %	28		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

# 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

# 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 9 de 11

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de

matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de

distillation; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de

matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de

distillation; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

070208 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de

matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques; autres résidus de réaction et résidus de

distillation; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLIC RESIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Code de classement:M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1Catégorie de transport:3Nº danger:90Code de restriction concernant les-

tunnels:

# Autres informations utiles (Transport terrestre)

SV 375: Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés d'une quantité nette ne dépassant pas 5 litres de liquides ou d'une masse nette ne dépassant pas 5 kg de solides par emballage simple ou combiné, ne sont pas soumises aux autres dispositions de l'ADR, à condition que les emballages répondent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

# Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLIC RESIN)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

RS VIVO Tray

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 10 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Code de classement:M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

9

Quantité limitée (LQ): 5 L Quantité exceptée: E1 Autres informations utiles (Transport fluvial)

France: 0033 (0) 1 45425959

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

transport de l'ONU: (ACRYLIC RESIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

**14.4. Groupe d'emballage:** III Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: 274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1EmS:F-A, S-FGroupe de ségrégation:1 - acids

Autres informations utiles (Transport maritime)

France: 0033 (0) 1 45425959

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

transport de l'ONU: (ACRYLIC RESIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: A97 A158 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y964 Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

A 197 : Ces matières ne sont pas soumises à d'autres dispositions du présent Règlement lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés dont la quantité nette par emballage simple ou intérieur ne dépasse pas 5L pour les liquides et dont le poids net ne dépasse pas 5kg pour les matières, à condition que les emballages répondent aux prescriptions générales des 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: (ACRYLIC RESIN)

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **RS VIVO Tray**

Date de révision: 04.03.2025 Code du produit: RS006198 Page 11 de 11

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification				
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul				
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul				

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)